

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à l'élaboration des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales des 16 communes de l'intercommunalité

En application des dispositions de l'arrêté N°2021/66 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région de Suippes, le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales des communes de Bussy le Château, Cuperly, Jonchery sur Suippe, La Cheppe, La Croix en Champagne, Laval sur Tourbe, Saint Hilaire le Grand, Saint Jean sur Tourbe, Saint Rémy sur Bussy, Sainte Marie à Py, Somme Suippe, Somme Tourbe, Sommepy Tahure, Souain Perthes les Hurlus, Suippes et Tilloy Bellay sera soumis à l'enquête publique durant 34 jours du vendredi 1^{er} octobre 2021 à 10 h 00 au mercredi 3 novembre 2021 à 17 h 00.

L'autorité environnementale a émis la décision de ne pas soumettre le zonage d'assainissement à évaluation environnementale.

Monsieur Edoire SYGUT, Ingénieur divisionnaire des TPE retraité, désigné par le Tribunal administratif de Châlons en Champagne, assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier déposé à la Communauté de Communes de la Région de Suippes, siège de l'enquête : 15 Place de l'Hôtel de Ville – 51600 SUIPPES aux heures et jours habituels d'ouverture : mardis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 16 h 00.

Il sera également consultable sur le site dédié <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GC51007.html> ainsi que dans les mairies des 16 communes aux heures et jours habituels d'ouverture.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions sur les registres d'enquête papier, les adresser par courrier postal à : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Communauté de Communes de la Région de Suippes – 15 Place de l'Hôtel de Ville – 51600 SUIPPES, ou par courriel à l'adresse suivante : environnement@cc-regiondesuippes.com, ou les saisir de manière dématérialisée sur le site dédié à l'adresse suivante <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GC51007.html>

Elles seront par la suite annexées au registre d'enquête.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à disposition du public les jours et heures suivants :

- Le vendredi 1^{er} octobre 2021 de 10 h 00 à 12 h 00 au siège de la Communauté de Communes de la Région de Suippes – 15 Place de l'Hôtel de Ville – 51600 SUIPPES
- Le lundi 18 octobre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00 à la Mairie de Sommepy Tahure
- Le lundi 18 octobre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00 à la Mairie de La Cheppe
- Le Mercredi 20 octobre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00 à la Mairie de Saint Jean sur Tourbe
- Le mercredi 3 novembre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00 au siège de la Communauté de Communes de la Région de Suippes – 15 Place de l'Hôtel de Ville – 51600 SUIPPES

Dans le contexte sanitaire lié au COVID-19, la mise en œuvre des mesures barrières lors des permanences est la suivante : port du masque obligatoire, venue sur site avec son propre stylo, respect de la distanciation, application du gel hydroalcoolique mis à disposition.

Le rapport du commissaire enquêteur annonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public pendant un an, à l'issue de l'enquête, au siège de la Communauté de Communes de la Région de Suippes – 15 Place de l'Hôtel de Ville – 51600 SUIPPES. Toutes les modalités de l'enquête publique sont précisées dans l'arrêté dont le public trouvera copie dans les panneaux d'affichage de la Communauté de Communes de la Région de Suippes et des 16 communes qui la compose. Les informations seront également consultables sur le site internet de la Communauté de Communes de la Région de Suippes.